

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.169

L'An deux Mille Neuf, le 4 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 novembre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 novembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BOURDEAU représentée par M. MERLE
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
Mme GRAMMATICO représentée par M. POTENNEC
Mme PELLET représentée par Mme CHABANEAU
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. GUIARD – Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	31

M. CAU a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : **DESIGNATION D'UN AVOCAT – AFFAIRE TORCHUT INSTANCE
N° 0902230-1 – PERMIS DE CONSTRUIRE TPS IMMO**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Par une requête déposée par Monsieur Roland TORCHUT auprès du Tribunal Administratif de POITIERS, enregistrée le 28 septembre 2009 sous le numéro 0902230-1, Monsieur TORCHUT demande l'annulation du permis de construire n° PC 017306 0900052 délivré le 27 juillet 2009 à la Sarl TPS IMMO, pour une construction Rue Font de Cherves à Royan.

Il est nécessaire de faire valoir la position de la commune dans cette affaire.

Il vous est donc proposé de désigner Maître Jean CAPIAUX, Avocat à Paris 75007, 27, Quai Anatole France.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU la requête déposée par Monsieur Roland TORCHUT auprès du Tribunal Administratif de Poitiers enregistrée le 28 septembre 2009 sous le numéro 0902230-1,
- VU la nécessité de défendre les intérêts de la ville dans cette affaire,
- APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de désigner Maître Jean CAPIAUX, Avocat à Paris 75007, 27, Quai Anatole France, pour défendre les intérêts de la ville, dans le cadre de la requête déposée par Monsieur Roland TORCHUT auprès du Tribunal Administratif de POITIERS, demandant l'annulation du permis de construire n° PC 017306 0900052 délivré le 27 juillet 2009 à la Sarl TPS IMMO, pour une construction Rue Font de Cherves à Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 décembre 2009

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD